ensemble

BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VOLVESTRE

n°40

FONCTIONNEMENT

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ACTUALITÉS

Journées Agricoles du Volvestre
Nouvelle brochure touristique

Nouvelle brochure touristique du Volvestre

Journées Agricoles du Volvestre

ensemble
BULLETIN D'INFORMATION
DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU VOLVESTRE
n°40

Sommaire

FONCTIONNEMENT
pages 4 à 5

BUDGET 2014
pages 6 à 9

ENVIRONNEMENT
pages 10 à 13

ÉCONOMIE
pages 14 à 15

PETITE ENFANCE
pages 16 à 19

HABITAT
pages 20 à 22

Bulletin semestriel d'information de la Communauté de Communes du Volvestre
34, av. de Toulouse, BP 9 - 31 390 Carbonne
Tél. : 05 61 90 80 70
N° 40. Second semestre 2014
N° ISSN 1958-3818

Directeur de la publication
Patrick LEMASLE,
président de la Communauté de Communes du Volvestre

Comité de rédaction
Anne-Marie NAYA,
vice-présidente chargée de la communication et des systèmes d'informations ;
Vanessa ROUZÈS,
directrice générale des services

Conception graphique Paula BEARZOTTI
Impression IPS Imprimerie, Saint-Jean-de-Verges

Le mot du président

Chère Madame, Cher Monsieur,

Les élections municipales et le renouvellement du conseil de la communauté de communes ont marqué le début d'année 2014. Les élus communautaires m'ont réaffirmé leur confiance en m'élisant à la présidence pour ce nouveau mandat.

Le contexte économique national et international nous oblige à réinterroger notre action dans un souci d'efficacité et de meilleure allocation des moyens.

En effet, notre pays a besoin d'une action publique efficace pour améliorer sa compétitivité et renforcer les solidarités.

Nous faisons face à la nécessité de rééquilibrer les comptes publics, ce qui impose un recul des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales. La communauté de communes en a tenu compte dans l'élaboration de son budget, tout en maintenant les investissements nécessaires au maintien d'un service public de qualité pour assumer ses compétences actuelles.

La mise en place d'une commission prospective va permettre à la collectivité de mener une réflexion sur son évolution, dans un contexte législatif en mouvement. Un projet de loi sur la clarification de l'organisation territoriale de la France est annoncé. Il devrait relancer le chantier de rationalisation de la carte intercommunale autour des bassins de vie et élargir les compétences des communautés.

Nous amorçons ce nouveau chapitre en ayant conscience des difficultés que les citoyens rencontrent au quotidien dans un contexte financier et social tendu. Nous sommes aussi conscients des potentialités de notre territoire face aux enjeux qui se dessinent.

Ainsi, le conseil communautaire a souhaité consacrer ce mandat à la conduite d'un projet de territoire permettant de valoriser les richesses du Volvestre, dans un esprit de solidarité territoriale et intergénérationnelle.

Deux nouvelles commissions marquent cet engagement : l'une consacrée à la mise en place d'un Agenda 21 et l'autre à l'économie sociale et solidaire.

La Communauté de Communes continuera à développer des actions en matière d'économie et d'habitat, afin de favoriser la création d'emplois sur son territoire et l'accueil de populations.

Pour mener à bien ces projets, nous pouvons compter sur l'investissement et les compétences des acteurs économiques et sociaux, des élus et du personnel communautaire.

Le Volvestre est un espace de solidarité qui dispose de nombreux atouts : son patrimoine, ses paysages, ses habitants, leur savoir-faire,... Notre objectif est de les valoriser pour créer, ensemble, un modèle de développement cohérent et respectueux de notre environnement.

Patrick LEMASLE

Renouvellement du Conseil Communautaire

Le nouveau conseil communautaire a été installé le 15 avril dernier suite aux élections municipales de mars 2014.

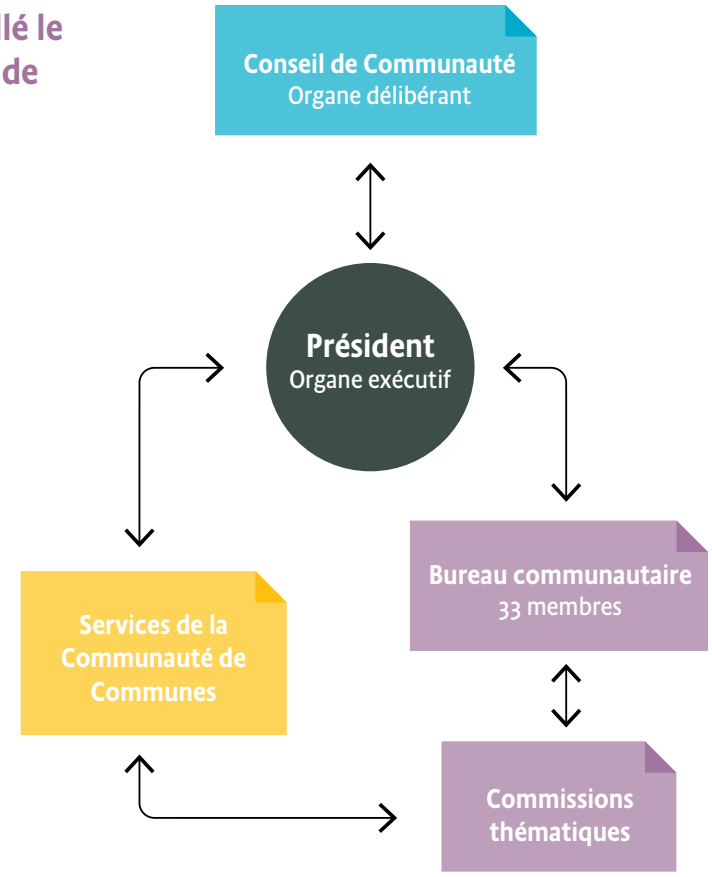

Un scrutin placé sous le signe de la nouveauté

Les Lois «Valls» de mai 2013 avaient considérablement modifié les dispositions relatives à l'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires.

Auparavant les délégués communautaires étaient élus au sein des différents conseils municipaux des communes membres.

Lors des dernières élections municipales, les membres du conseil communautaire ont été élus au suffrage universel en même temps que les conseillers municipaux, pour une durée de 6 ans également.

Le mode de désignation différait selon les communes et leur population.

60 conseillers communautaires et 15 suppléants élus représentent les 28 communes au sein du conseil communautaire.

Un nouveau bureau communautaire

Au cours de la séance d'installation du conseil communautaire du 15 avril 2014, Monsieur Patrick LEMASLE a été réélu président de la Communauté de Communes du Volvestre. Quinze 15 vice-présidents ont également été désignés.

L'assemblée communautaire règle par ses délibérations les affaires de la communauté, vote les budgets et contrôle l'administration du président. Elle se réunit tous les quatrièmes jeudis de chaque mois (excepté durant le mois d'août), à 20h30, à l'Hôtel de la Communauté de Communes (34 avenue de Toulouse à Carbonne).

Les bureaux communautaires réunissent une fois par mois les vice-présidents et les maires des communes élus conseillers communautaire. Cette instance permet de préparer le conseil communautaire.

Quinze commissions thématiques ont été créées. Chacune d'entre elle est placée sous la responsabilité d'un vice-président délégué. Elles étudient les projets qui seront soumis au bureau et au conseil, suivent leur évolution et contrôlent leur mise en œuvre, en lien avec les services de la Communauté de Communes.

Parmi ces quinze commissions, trois sont nouvelles: Prospective, Agenda 21 et Economie Sociale et Solidaire.

Prospective

L'objectif de cette commission est de mener une réflexion sur l'avenir de la collectivité, au regard des projets de développement du territoire portés par les élus de la communauté de communes et des évolutions législatives impactant l'intercommunalité.

Présentation des nouveaux vice-présidents et de leur délégation

Patrick LEMASLE
Président

Denis TURREL
Ressources Humaines

Michel AUDOUBERT
Tourisme

Henri DEJEAN
Petite Enfance

Marie-Caroline TEMPESTA
Prospective

Pascale MESBAH-LOURDE
Aménagement de l'espace

Jean-Louis GAY
Développement Economique

Colette SUZANNE
Travaux et
patrimoine communautaire

Françoise DEDIEU-CASTIES
Économie Sociale et Solidaire
Énergie renouvelable

Maurice GALY
Voirie

Daniel GRYCZA
Collecte et Traitement des déchets

Karine BRUN
Agenda 21

Jean-Louis HALIOUA
Habitat

Anne-Marie NAYA
Communication et
Systèmes d'information

Patrick LEFEBVRE
Commande Publique

Jean COT
Finances

Hommage à Monsieur Claude VALETTE

Le président, les conseillers et le personnel de la Communauté de Communes, ont le regret de vous faire part du décès de leur collègue Claude VALETTE, maire de Lapeyrère depuis 2008.

Economie Sociale et Solidaire

La Communauté de Communes a fait le choix de s'engager dans l'économie sociale et solidaire (ESS) qui représente 10% de l'emploi en France et 18 % dans le Volvestre. (Source : Observatoire régional de l'ESS – CRESS Midi-Pyrénées)

Ce concept regroupe un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dans tous les secteurs d'activité, y compris les banques, les assurances, l'industrie, le commerce...

Les entreprises de l'ESS peuvent participer activement au développement des territoires, en portant des services de proximité, en créant des emplois non délocalisables, en favorisant la création ou le maintien d'activités locales...

Agenda 21

Un Agenda 21 est un projet de territoire qui engage la collectivité à adopter un mode de développement durable, c'est-à-dire plus respectueux des hommes et de l'environnement.

Il s'agit d'un processus participatif qui se décline autour d'étapes-clés : réalisation d'un diagnostic de territoire, définition d'enjeux et de stratégies pour le territoire, élaboration d'un programme d'actions au regard des compétences et initiatives politiques de la collectivité, évaluation et amélioration continue du dispositif.

Budget 2014 : un budget de transition

Le 23 avril 2014, le nouveau Conseil Communautaire s'est réuni afin de débattre sur les orientations de la collectivité en matière budgétaire et financière. Cette séance a permis de présenter un état des lieux des finances de la Communauté de communes du Volvestre et de souligner sa bonne santé financière. Celle-ci devra toutefois maintenir une épargne solide, qui, cumulée à une bonne capacité à emprunter, lui permettra de faire face à un programme d'investissement important.

Suite à ce débat, le budget a été adopté le 30 avril 2014.
Le budget présenté pour cette année de renouvellement du Conseil communautaire est un budget de transition. Il reprend la continuité des actions menées et intègre la fin des chantiers déjà engagés.

Le Budget Principal

Le budget principal (qui retrace les dépenses et recettes des services ordures ménagères, voirie, administration, développement économique, habitat...) s'élève à 6 977 K€ en fonctionnement et 6 409 K€ en investissement. Ce budget pourra être ajusté en cours d'année, suite au travail des différentes commissions sur leurs projets.

La section de fonctionnement

L'enveloppe des dotations versées par l'Etat aux collectivités locales a subi une baisse historique et exceptionnelle. Elle s'inscrit dans un contexte d'effort de rééquilibrage des comptes publics et sera reconduite en 2015.

La contribution de la CCV au redressement des finances publiques est de 69 000 € en 2014.

Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) poursuit sa progression et permet d'apporter une aide aux collectivités les moins favorisées.

Les recettes - Fonctionnement

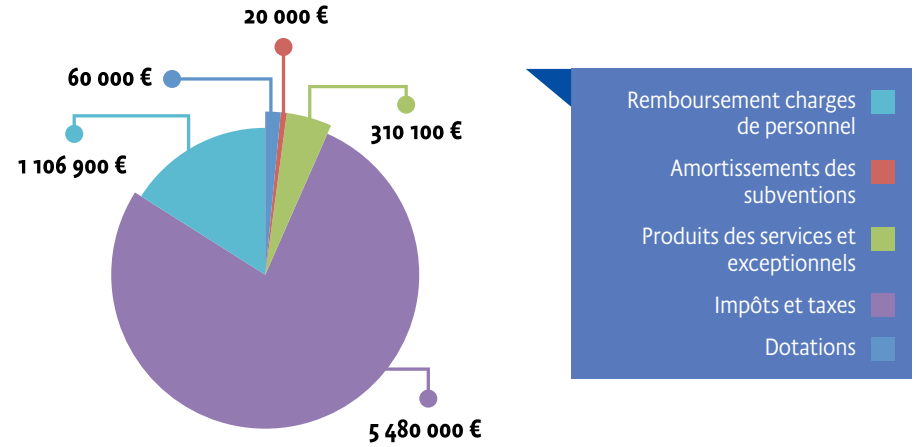

Les dépenses - Fonctionnement

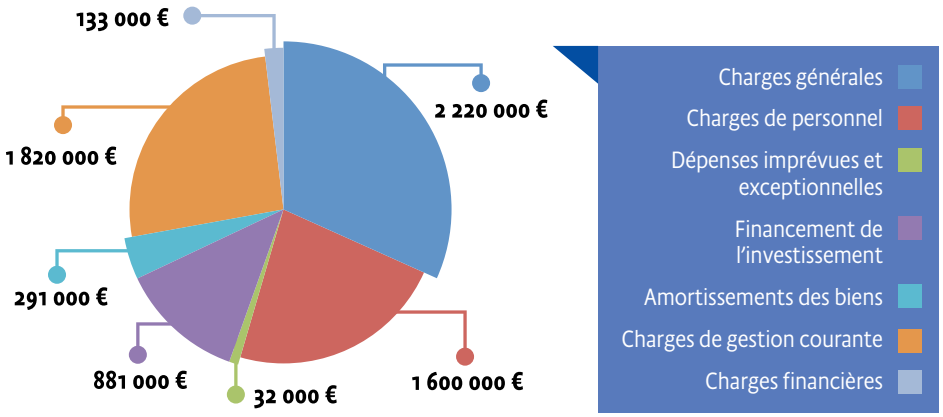

BUDGET

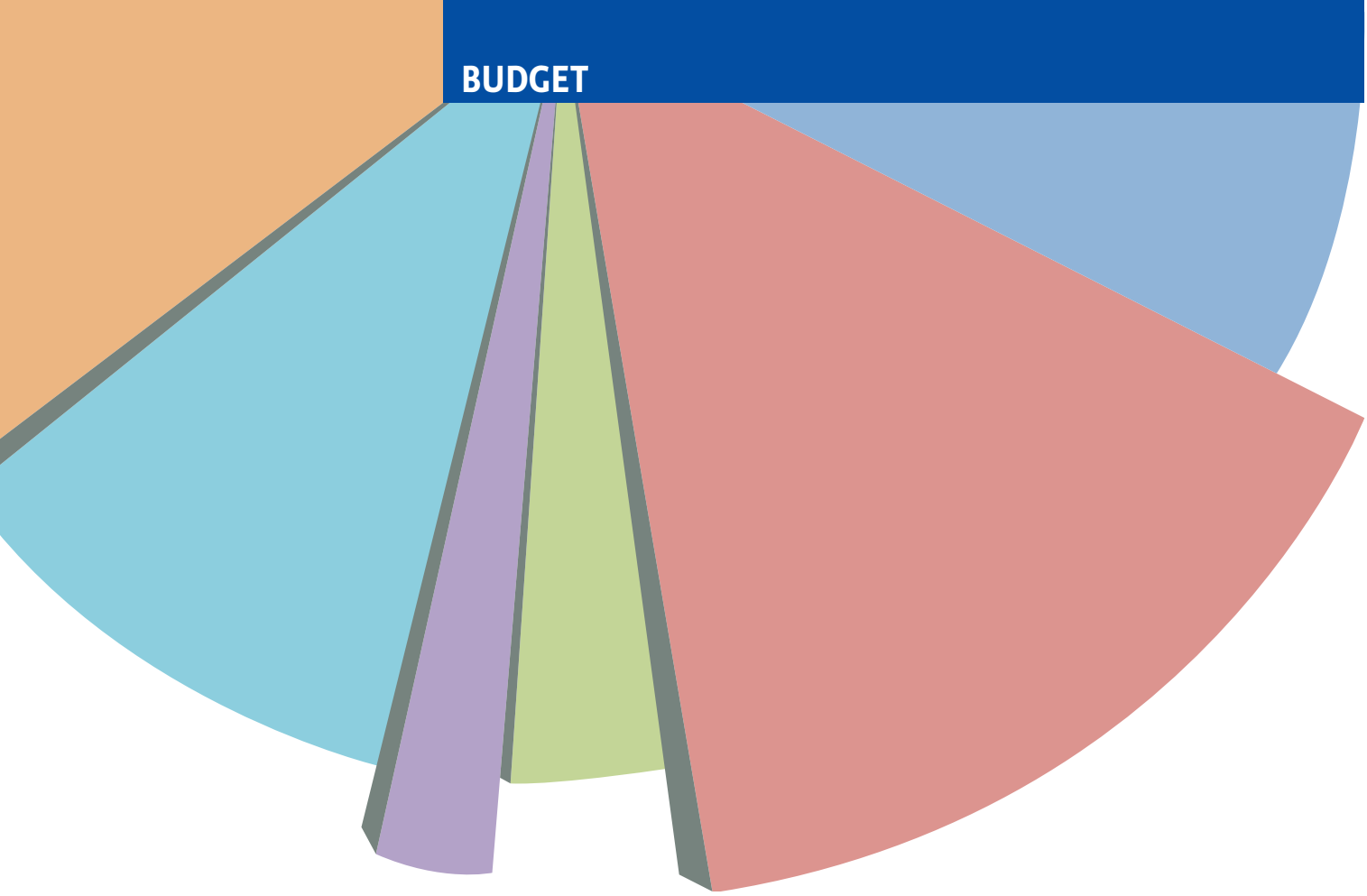

Les recettes - Investissement

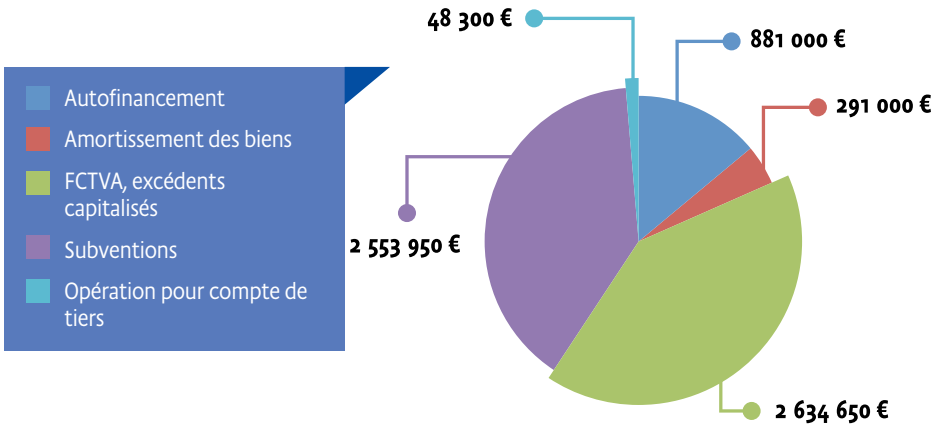

Les dépenses - Investissement

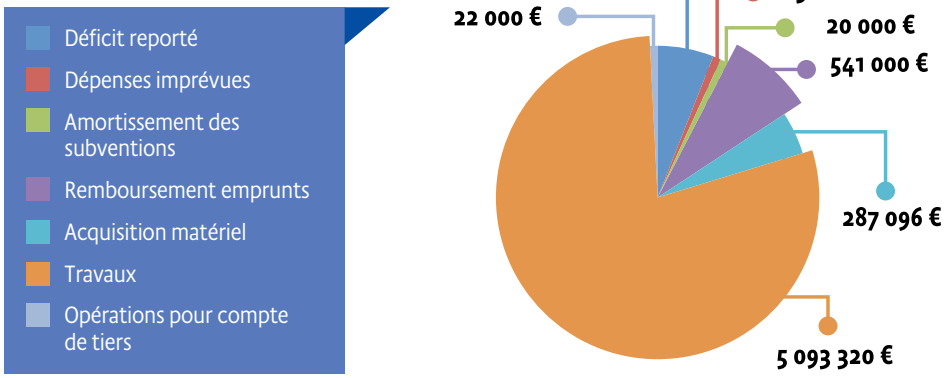

La section d'investissement

Les principales dépenses d'investissement sont les travaux sur la voirie communautaire et la réflexion sur l'aménagement des bâtiments accueillant les services techniques et administratifs.

Le Budget Petite Enfance

Le Budget Annexe Petite Enfance, qui décrit les dépenses et recettes relatives aux cinq crèches du territoire et au relais d'assistantes maternelles s'équilibre à 2 864 K€ en fonctionnement et 1 891 K€ pour la section d'investissement.

La section de fonctionnement

Les recettes - Fonctionnement

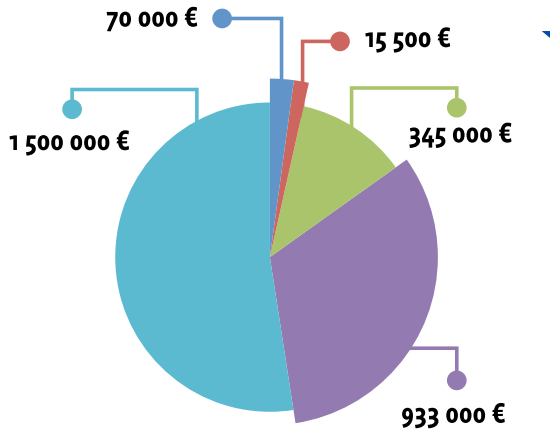

Les dépenses - Fonctionnement

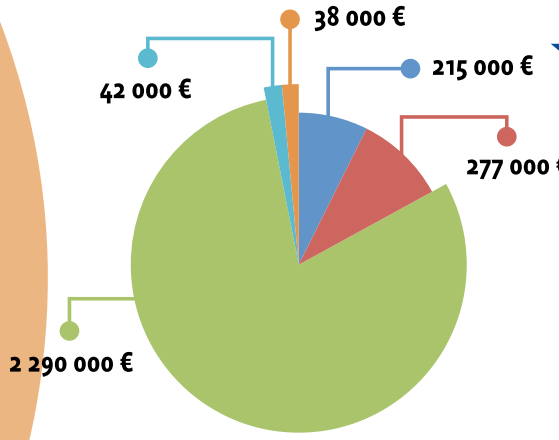

La section d'investissement

L'essentiel de la dépense porte sur la reconstruction de la crèche de Marquefave.

Les recettes - Investissement

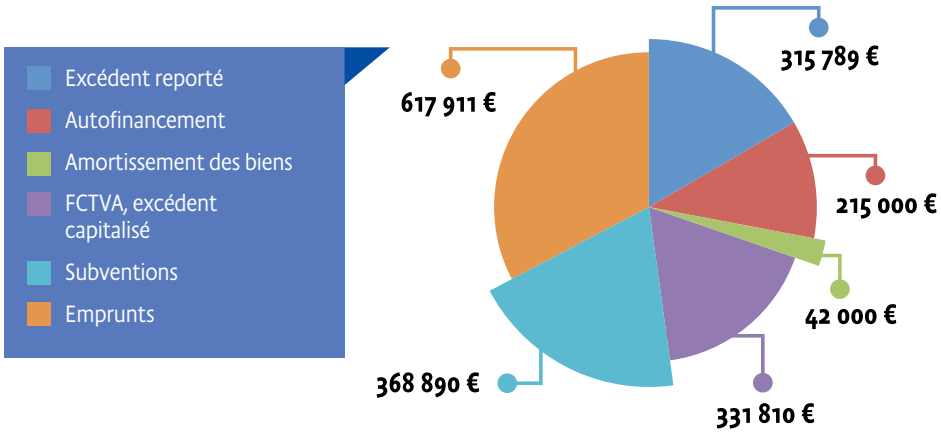

Les dépenses - Investissement

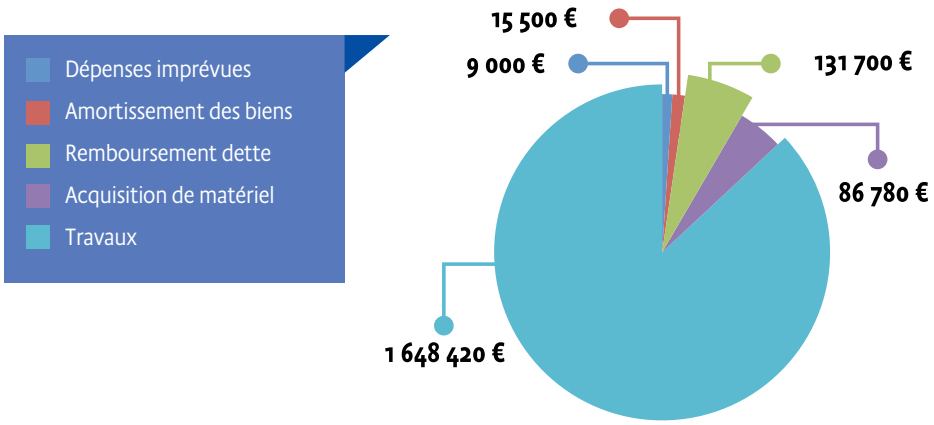

Les Budgets Annexes

La collectivité a aussi en charge cinq autres budgets annexes. Ils concernent :

- l'utilisation du quai de transfert et de la déchetterie par d'autres collectivités. Ce budget ne comprend qu'une section de fonctionnement et s'équilibre à 150 K€.
- les zones d'activités Activestre (I et II). Ces budgets retracent l'aménagement et la viabilisation des zones d'activités et la commercialisation des parcelles aux entreprises.
- la gestion de l'hôtel d'entreprises. Dans ce bâtiment, 10 locaux sont proposés à la location pour des entreprises. La section de fonctionnement s'élève à 154 k€ et la section d'investissement à 145 k€.
- la location-vente de l'extension d'un bâtiment pour une activité de découpe de viande sur la commune de Montesquieu-Volvestre

Prévention des déchets

La prévention est un ensemble de mesures et d'actions visant à amoindrir les impacts des déchets sur l'environnement soit par la réduction des tonnages (prévention quantitative), soit par la réduction de la nocivité (prévention qualitative). Pour ce faire, la CCV s'est engagée dans des actions de prévention comme la mise à disposition de «stop pub» et le compostage. Elle sensibilise également les plus jeunes par la mise en place d'animations en milieu scolaire.

Moins de prospectus dans sa boite à lettre, c'est possible...

Les «stops pub» sont des autocollants à apposer sur les boîtes à lettres. Ils mentionnent que l'usager souhaite continuer à recevoir l'information des collectivités et indique par contre qu'il ne désire plus recevoir de courriers non adressés (prospectus, publicités ou encore journaux gratuits). Ces imprimés représentent 31 kg de déchets par foyer. Cet autocollant peut être retiré gratuitement auprès des services techniques de la Communauté de Communes du Volvestre (111 avenue de Toulouse, Carbonne)

Le compostage

La CCV fournit gratuitement et sur demande un composteur à chaque habitant. Ce composteur permet de recueillir les déchets putrescibles et biodégradables de nos poubelles (épluchures de légume, marc de café,reste de tonte, feuilles...). Jeter vos déchets putrescibles dans un composteur plutôt qu'à la poubelle vous permet d'obtenir du compost pour alimenter jardinières et plantations... Les résidus de tonte, feuilles peuvent être directement utilisés en paillage sur des plantations. Le compostage domestique permet de réduire la quantité de déchets enfouis.

Animations en milieu scolaire : 90 interventions sur les déchets

En octobre 2013, les ambassadeurs du tri ont commencé à proposer des animations sur les déchets en milieu scolaire. Ils se sont rendus dans les écoles intéressées pour proposer deux interventions par classe aux enfants du Volvestre.

Une première animation traitait des déchets et des déchetteries, la deuxième intervention a été consacrée au tri sélectif, avec des activités en lien. Sur l'ensemble de l'année scolaire, de septembre 2013 à juin 2014, 90 interventions ont été réalisées.

En complément de ces animations, deux écoles ont pu visiter la déchetterie de Carbonne et le centre de tri de Villeneuve de Rivière et une école a visité la déchetterie de Montesquieu-Volvestre.

Élimination des déchets, chiffres clés 2013

>10 535 tonnes de déchets collectés

Ordures ménagères+ emballages ménagers + déchetteries
(hors inertes + encombrants + verre)
en 2012 : 10 393,05 tonnes de déchets collectés

436,98 kg
de déchets produits par habitant (hors inertes)
en 2012 : 452,46 kg

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

>4 553 tonnes

en 2012 : 4 511 tonnes

Elles sont collectées et sont transférées vers l'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux du PIHOURC pour y être enfouies. Les jus recueillis sont traités, le gaz produit (méthane) est capté et aspiré jusqu' à la centrale de valorisation pour produire de l'énergie électrique.

>215,8 kg/hab/an
en 2012 : 218,40 kg

LE VERRE

>694 tonnes
ont été collectées en 2013
en 2012 : 725 tonnes
33 kg/hab/an (35.1 kg en 2012)

DÉCHETTERIES

>6422 tonnes
collectées en 2013
en 2012 : 5 978 tonnes collectées
153.65 kg/hab/an hors inertes
(148.55 kg en 2012 hors inertes)

LES TEXTILES, CHAUSSURES, LINGES USAGÉS

>44.77 tonnes
collectées en 2013
en 2012 : 26.99 tonnes collectées
Chaque commune est équipé en colonnes de récupération pour recueillir ce type de déchet.

LES EMBALLAGES RECYCLABLES

>1040 tonnes

en 2012 : 1 008 tonnes

Ils sont collectés et sont transférés vers le centre de tri du SIVOM de St Gaudens Montréjeau Aspet.
Dans un premier temps, à réception, ils sont triés pour éliminer les éventuels déchets non recyclables constituant le refus de tri.
Ils sont ensuite triés par catégories pour être mis en « balles ».
Pour finir, ils sont transportés vers les différents repreneurs de matières pour être recyclés, conformément au contrat qui lie la collectivité avec l'éco-organisme Eco-Emballages.

>49,29 kg/hab/an
en 2012 : 48,83 kg

>11 779 tonnes
de déchets ont transité par le quai de transfert

>101 288 km
parcourus par les équipes de collecte

85.8 %
Taux de recyclage des emballages ménagers collectés (emballages, journaux, magazines et verre)

83.42 %
Taux de valorisation en déchetteries

Le rapport annuel est consultable sur le site internet de la CC **www.cc-volvestre.fr**

Dates de tournées des encombrants

Dates de passage		Communes
12 septembre **2014**	6 mars **2015**	Castagnac, Canens, Latour, Lapeyrère, Massabrac
19 septembre **2014**	13 mars **2015**	Gouzens, Lahitère, Montbrun-Bocage, Saint-Christaud
26 septembre **2014**	20 mars **2015**	Montesquieu-Volvestre
3 octobre **2014**	27 mars **2015**	Gensac-sur-Garonne, Goutevernisse, Rieux-Volvestre
10 octobre **2014**	10 avril **2015**	Lavelanet-sur-Garonne, Saint-Julien, Salles-sur-Garonne
17 octobre **2014**	17 avril **2015**	Bax, Lacaugne, Latrape, Mailholas
24 octobre **2014**	24 avril **2015**	Carbonne
31 octobre **2014**	29 mai **2015**	Marquefave, Montaut, Montgazin
07 novembre **2014**	5 mai **2015**	Saint-Sulpice-sur-Lèze
14 novembre **2014**	12 juin **2015**	Lafitte-Vigordane, Peyssies, Bois-de-la-Pierre

Rattrapage des collectes

Jours fériés	Date du rattrapage	Secteurs concernés
mardi 11 nov. 2014 Armistice	**lundi 10 nov. 2014**	**Peyssies, Salles-sur-Garonne, Bois-de-la-pierre**
	mercredi 12 nov. 2014	**Saint-Sulpice** totalité sauf secteur Jourdane, Château des Gazaillas, Pigné, Cung, Route de Lézat, **Montaut** secteur Labat, Borde-blanche, Pratviel
	mercredi 12 nov. 2014	**Rieux-Volvestre** secteurs Seglane, Sabatère, Bouscas, Manan, Le Tussot, Labesse, **Saint-Christaud Goutevernisse, Gensac-sur-Garonne**
	jeudi 13 nov. 2014	**Saint-Julien-sur-Garonne Lavelanet de Comminges**
jeudi 25 déc. 2014 Noël	**vendredis 26 déc. 2014 2 jan. 2015**	**Montesquieu-Volvestre** sauf bourg et RD
	mercredis 24 et 31 déc. 2014	**Lahitère, Montbrun-Bocage, Gouzens, Montesquieu-Volvestre** (Lamarque, Peyfiole, Lourguil, Bonis, Rebequet) **Montesquieu-Volvestre** (Argain, Maoure, Piques)
jeudi 1er jan. 2015 Jour de l'an	**vendredis 26 déc. 2014 2 jan. 2015**	**Lavelanet de Comminges Saint-Julien-sur-Garonne**
	mercredi 31 déc. 2014	**Carbonne** RD + RG sauf secteur Saint-Michel, Activestre
	mercredi 24 déc. 2014	**Saint-Sulpice-sur-Lèze** totalité sauf secteur Jourdane, Château des Gazaillas, Pigné, Cung, Route de Lézat **Montaut** secteur Labat, Borde-blanche, Pratviel
lundi 6 avril 2015 Pâques	**mardi 7 avril 2015**	**Carbonne** (secteur Saint-Michel et Activestre), **Lafitte-Vigordane, Marquefave** Ville (sauf bourg) et secteur L'Houm, Manaud, Canaouéro, Escanat, **Rieux-Volvestre** ville (sauf bourg) et secteurs Labess, Tussot, Manan, Beauregard
	mercredi 8 avril 2015	**Montgazin, Marquefave** RD + RG sauf L'Houm, Manaud, Canaouéro, Escanat, Montaut sauf Labat, Borde-blanche, Pratviel, **Saint-Sulpice-sur-Lèze** (secteur Jourdane, Pigné, Cung, Route de Lézat, Château Gazaillas)
	vendredi 3 avril 2015	**Lahitère, Montbrun-Bocage, Montesquieu-Volvestre** RG, **Marquefave** RD + RG (sauf L'Houm, Manaud, Canaouéro, Escanat), **Montaut** (sauf Labat, Borde-blanche, Pratviel) **Montgazin, Saint-Sulpice-sur-Lèze** (secteur Jourdane, Pigné, Cung, Route de Lézat, Château gazaillas)

Principe de rattrapage de collecte lors des jours fériés 2015

- La collecte des bacs noirs se fera après le jour férié.
- La collecte des bacs jaunes se fera avant le jour férié.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser au service technique de la Communauté de Communes du Volvestre au 05 61 90 80 70 (choix n°2) ou bien consulter notre site internet www.cc-volvestre.fr

RAPPEL :

Les tournées de collecte intervenant le matin à 5h, il est nécessaire de présenter les bacs sur le trottoir la veille du jour de collecte et de le rentrer au plus tôt dans la journée suivant la collecte.

Nouvelle procédure de TRI

La CCV a collecté en 2013 1040 tonnes d'emballages ménagers issus des bacs jaunes. 19% de ces déchets ont été refusés suite à des erreurs de tri.

Afin de réduire cette part de déchets non recyclables versée dans les bacs jaunes, une nouvelle procédurede tri va être mise en place au 3ème trimestre 2014.

Cycle du TRI

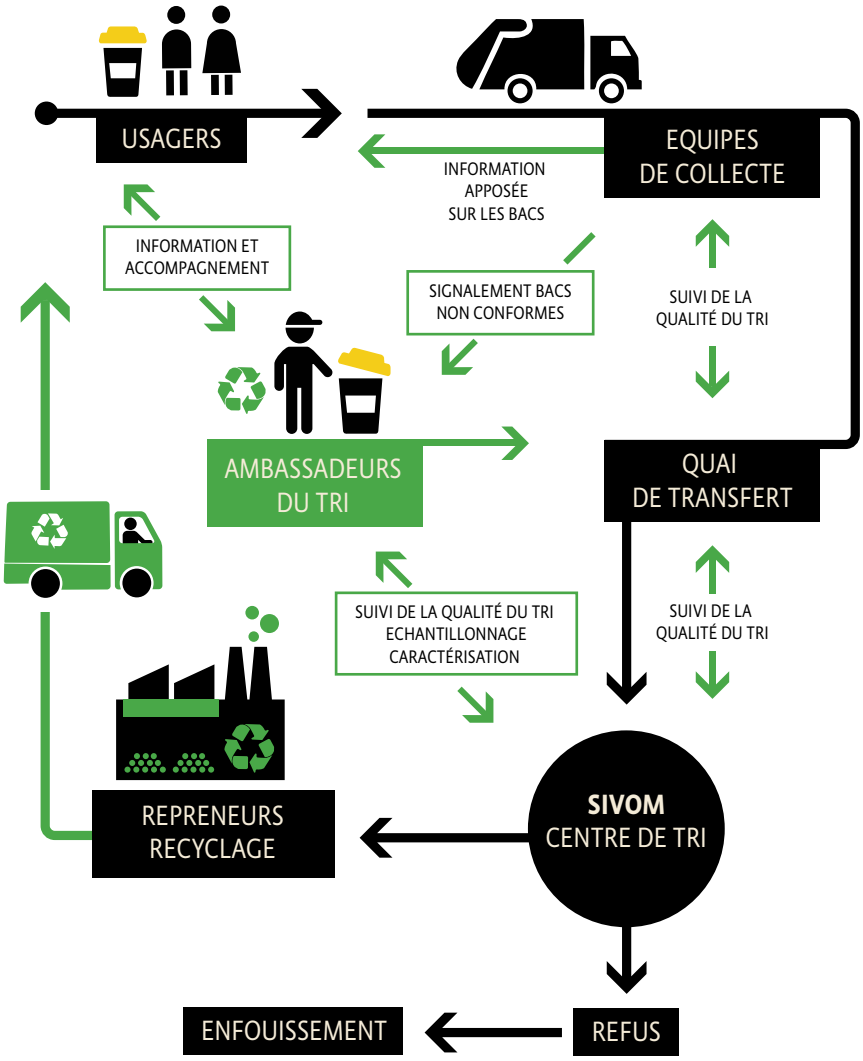

Nouvelle procédure de tri

3 cas de figures :

1 : BAC CONFORME
Le bac jaune est collecté : votre geste de tri correspond aux recommandations de la collectivité et du Centre de tri

2 : BAC COLLECTE / BAC NON CONFORME
Le bac jaune est collecté, mais certains déchets du bac sont scotchés sur le couvercle.
Ceci vous permet d'identifier les déchets refusés, devant être mis dans le bac noir.

3 : BAC NON COLLECTE / PRESENCE DE TROP D'ERREURS DE TRI
Ce bac jaune n'est pas collecté car son ensemble est trop pollué pour être trié.
Le bac jaune non collecté sera identifié par un ruban de scotch sur le couvercle. L'équipe de collecte vous laissera une information vous demandant de contacter les ambassadeurs du tri pour vous accompagner dans la démarche de tri sélectif. La totalité du contenu du bac est à mettre dans le bac noir des ordures ménagères.

En couveuse, tester, créer, réussir son entreprise

Vous avez un projet de création d'entreprise ?
Vous vous interrogez et hésitez à vous lancer ?
Vous souhaitez tester sa viabilité et être soutenu dans vos premiers pas de chef d'entreprise ?

Dans les couveuses d'entreprises pilotées par BGE, le créateur d'entreprise teste son activité en toute sécurité, apprend son métier de chef d'entreprise en l'exerçant et bénéficie d'un ensemble de services spécifiques.

La couveuse, une solution complète !

C'est une relation tripartite entre la couveuse, l'entrepreneur à l'essai et son client, formalisé par le CAPE, cadre juridique qui maintient votre revenu.

Vous avez un projet de création, des clients potentiels, la couveuse vous permet de tester votre projet en toute sécurité : vous pouvez acheter et vendre sans vous immatriculer, apprendre à entreprendre pour réussir votre future création d'entreprise

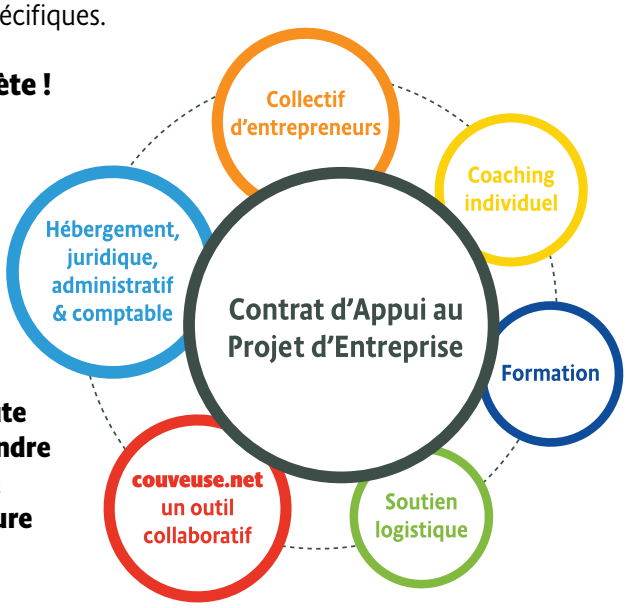

PROCHAINE REUNION D'INFORMATION

Mardi 7 octobre, à 14h

(au siège de la Communauté de communes, 34 avenue de Toulouse, à Carbonne)

BGE - Couveuse Grand Muretain

Tél. : 05 61 61 45 19

www.couveuse.net

Portrait de Chantal Dubois : Consultante en tourisme adapté

Arrivée il n'y a que quelques années dans le Volvestre, j'ai pu développer un réseau conséquent tant dans le tourisme qu'auprès des acteurs des collectivités locales. Forte de mon expérience dans l'ingénierie touristique, et de mon réseau au niveau national (tourisme, acteurs auprès des déficients visuels etc...), et suite à des problèmes de santé, j'ai décidé de créer mon entreprise proposant la conception de produits touristiques adaptés, la formation du personnel de sites touristiques, des ateliers de sensibilisations pour les acteurs du tourisme (notamment restaurateurs, hébergeurs), et l'accompagnement de personnes aveugles et malvoyantes. J'ai été accompagnée par BGE pour l'étude de mon projet et ai souhaité par la suite le tester en couveuse.

La couveuse me permet d'être accompagnée, notamment dans mes démarches commerciales et la validation de ma stratégie. J'ai également accès à des formations, qui me permettent d'apprendre mon métier de chef d'entreprise. Ainsi, je peux me concentrer sur le développement de mon activité et de mon réseau, notamment auprès des collectivités territoriales.

Contact :

Chantal Dubois – Tél : 06 32 24 69 97

tourismehandicap-ch.dubois@orange.fr

« La couveuse me donne la possibilité de mettre en place mon projet sur la durée. Avec des donneurs d'ordre publics, c'est indispensable ! »

Immobilier d'entreprise

Hôtel d'Entreprises de la Communauté de Communes du Volvestre

A louer locaux d'activités de 250m² chacun
Contactez le service Développement Economique
05 61 90 80 70
contact@cc-volvestre.fr

Outre ses propres disponibilités sur son parc d'activités Activestre en termes de terrains et de locaux à louer au sein de l'hôtel d'entreprises, la Communauté de communes se positionne en tant qu'intermédiaire entre les porteurs de projet et les propriétaires de biens immobiliers à vocation économique.

Vous êtes particuliers ou professionnels, vous êtes propriétaires de locaux d'activités (bureaux, entrepôts, locaux commerciaux, industriels...) ou de terrains, à louer et/ou à vendre, vous pouvez en informer le service Développement Economique de la Communauté de Communes au

05 61 90 80 70 ou
m.condis@cc-volvestre.fr
contact@cc-volvestre.fr

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Haute-Garonne

Programme de formations décentralisées dans le Volvestre

2ème semestre 2014

TISSER SA TOILE GRACE AUX RESEAUX SOCIAUX
Objectif : comprendre comment utiliser les réseaux sociaux afin de développer votre notoriété sur le Net.
Lieu : Lacaugne (Maison de l'Artisanat et de l'Environnement - MAE)
Date : Lundi 24 et mardi 25 novembre 2014

SECURISER VOTRE ENTREPRISE GRACE AU SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (STT)
Formation initiale
Objectif : porter secours dans le cadre de son activité professionnelle et apprendre les gestes qui sauvent.
Lieu : Carbonne (Siège de la Communauté de communes)
Date : Lundis 6 et 13 octobre 2014

SOIREE THEMATIQUE : «L'INTERET DES RESEAUX SOCIAUX DANS LA PETITE ENTREPRISE»
Lieu : Carbonne (Siège de la Communauté de communes)
Date : Lundi 13 octobre 2014 , 18h

Crèche de Marquefave

La Communauté de Communes lauréate de l'appel à projet Bâtiment Econome de Qualité Environnementale

La Région Midi Pyrénées et l'ADEME ont retenu le projet de reconstruction de la crèche de Marquefave dans le cadre de l'appel à projet Bâtiment Econome de Qualité Environnementale auquel la Communauté de Communes a candidaté en 2013.

Cet appel à projets a pour objectif de promouvoir des opérations exemplaires en matière de construction et de rénovation durable afin de répondre aux enjeux énergétiques et environnementaux du secteur du bâtiment.

Il contribue au développement de compétences en Midi-Pyrénées en matière de «bâtiment durable», à l'expérimentation de technologies innovantes et à l'émergence de projets démonstratifs performants et de qualité, à coûts maîtrisés.

Ainsi, le jury tient compte, pour la sélection des projets lauréats, de la performance énergétique du bâtiment, mais aussi des émissions de gaz à effet de serre, des économies en eau, de l'utilisation de filières constructives limitant les impacts environnementaux, de l'engagement dans une démarche de management environnemental, de l'insertion du projet dans son environnement, de sa composition architecturale et de la reproductibilité de l'opération.

Depuis sa création en 2007, cet appel à projets a permis d'accompagner financièrement 47 opérations, à hauteur de 7,7 M€, pour un montant d'investissement total estimé à 133 M€.

En 2013, 8 lauréats ont été désignés, dont la Communauté de Communes du Volvestre pour la reconstruction de sa crèche intercommunale de Marquefave.

La Communauté va ainsi recevoir de la Région et de l'ADEME un peu plus de 100 000 euros de soutien. Des subventions ont été également été sollicitées auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne et de la Caisse d'Allocation Familiales.

L'équipe de maîtrise d'ouvrage menée par le cabinet d'architectes RINALDI & LEVADE, a pensé et et conçu un projet répondant aux exigences de l'appel à projets et de confort des usagers.

Entretien avec les deux architectes en charge du projet :

Pouvez-vous nous expliciter les choix architecturaux qui ont été proposés à la collectivité concernant ce bâtiment?

L'appel à projet ne porte pas seulement sur les aspects de performance énergétique de l'équipement. Les candidats sont amenés à réfléchir sur la composition architecturale du projet dans un souci d'insertion du bâtiment dans son environnement, d'utilisation de matériau limitant les impacts environnementaux. La façon dont le projet est mené importe également. L'enfant et le personnel ont été placés au cœur du projet qui a été étudié avec la directrice, suite à une réflexion menée en interne avec l'équipe. Le Pays du Sud Toulousain a également accompagné la Communauté de Communes tout au long de la démarche, dans le cadre de son Plan Climat Energie.

Notre objectif a été, sur la base de ce travail, de créer un bâtiment «cocon».

Ainsi, le bâtiment est construit autour d'une cour intérieure qui permet de se protéger des nuisances extérieures : routes, vents dominants…

Les salles de vie sont ouvertes sur les montagnes pyrénéennes et en lien direct avec la cour.

Les zones techniques sont quant à elles positionnées sur la façade au Nord.

La toiture terrasse est végétalisée avec un système de rétention combiné à une tranchée drainante avec puits d'infiltration. Elle permet la rétention et la réinfiltration des eaux pluviales. La toiture plate permet aussi de limiter l'impact volumétrique du projet et de rester dans une architecture plus adaptée au tissu péri-urbain ainsi qu'à l'échelle des enfants.

Le bâtiment aura un parement en brique foraine, afin de faire le lien avec le cœur historique de Marquefave. La brique présente l'avantage d'être un matériau local, naturel, brut, durable et sans entretien.

L'ensemble des pièces seront éclairées naturellement, dans un souci de confort visuel des usagers. Le confort acoustique a également été pris en compte dans la conception par un acousticien, membre de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

La performance énergétique constitue un critère important. Quels sont les objectifs du bâtiment en la matière?

Ils sont doubles.

D'une part la maîtrise d'ouvrage a fait le choix de réduire les consommations en énergie et tendre vers un «bâtiment passif à énergie positive».

D'autre part, elle a été attentive à la nécessité de conserver en même temps un très bon confort d'été et d'hiver.

Quelles sont les réponses apportées pour tendre vers un bâtiment à énergie positive?

La conception permet de minimiser les déperditions, de favoriser l'inertie du bâtiment. Un travail a été mené sur une isolation renforcée et continue.

En termes de chauffage, le choix s'est porté sur une PAC géothermie, qui constituait la solution économiquement la plus intéressante à long terme et la plus respectueuse de l'environnement eu égard aux consommations d'énergie et émissions de gaz à effets de serre. Les apports solaires sont également favorisés.

Des panneaux photovoltaïques posés sur une partie de la toiture (99m^2) permettront de produire de l'électricité et de répondre à l'ambition de faire de cet équipement un bâtiment positif en énergie.

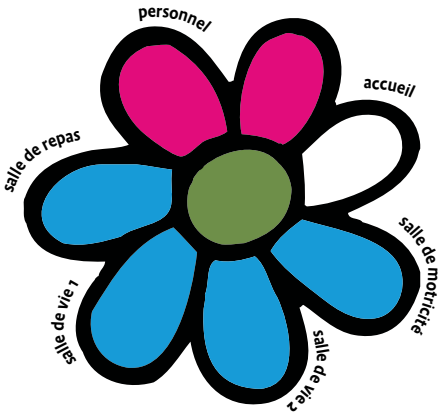

Comment garantir en même temps le confort thermique et visuel des usagers ?

Un plancher chauffant sur la surface du bâtiment couplé à une Centrale de Traitement d'Air double flux à récupération d'énergie permettront d'optimiser le confort d'hiver. De plus le volume a été sculpté pour travailler le confort thermique.

En ce qui concerne le confort d'été, toutes les simulations thermiques ont été réalisées sur la base d'un fichier météo boosté type canicule.

Nous avons particulièrement cherché à maîtriser au maximum les apports solaires. Il s'agit en effet d'une problématique récurrente dans les structures d'accueil de jeunes enfants.

Des menuiseries performantes avec facteur solaire élevé seront posées, assorties de volets roulants électriques au titre de protection.

Dans les salles de vies situées au Sud, une technologie innovante va être mise en œuvre, des vitrages électrochromes, qui se teintent automatiquement en fonction des apports solaires et qui pourront être contrôlés manuellement par les usagers.

Des brises soleil horizontaux vont être fixés sur certaines autres menuiseries. Une casquette à l'Ouest sur cour intérieure permettra de protéger les usagers contre les surchauffes en fin de journée. Les deux patios pourront être couverts par des vélums.

Le chauffage offre également la possibilité de faire du rafraîchissement passif.

Comment s'assurer dans le temps de ces performances ?

La maîtrise d'ouvrage a fait le choix en amont du projet de se faire accompagner par un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage Qualité Environnementale du Bâtiment. Le cabinet SOCOTEC, en charge de cette mission, mettra en place une sensibilisation et un accompagnement des utilisateurs et des services techniques. Il suivra également les performances du bâtiment pendant 2 ans.

De manière générale, la Communauté de Communes s'est penchée sur l'évolution dans le temps de ce bâtiment, selon le concept de développement durable.

En quoi cet équipement est-il évolutif ?

La crèche compte 20 agréments et pourra accueillir jusqu'à 24 enfants simultanément. Des extensions d'agrément seront possibles. L'un des deux patios créés pourra changer d'usage si cela s'avérait nécessaire et se raccorder facilement sur la circulation.

En fonction des choix pédagogiques futurs, pourront être créés une salle d'éveil, une salle de change et un dortoir de six lits ou bien une salle d'éveil et deux dortoirs de six lits supplémentaires.

Quand la livraison du bâtiment est-elle prévue ?

Les travaux avancent bien. Nous précisons d'ailleurs qu'une démarche « chantier propre à faibles nuisances »a été instaurée. L'assistant à maîtrise d'ouvrage en contrôle le respect par les entreprises présentes. La livraison est prévue en novembre 2014.

Expo RAM 'Art

Les enfants et les assistantes maternelles du Volvestre

Du 2 au 22 Juin, les locaux de l'hôtel de la Communauté de Commune du Volvestre ont été égayés par l'exposition RAM'Art proposée par le Relais d'Assistantes Maternelles du Volvestre.

Durant cette période, deux vernissages ont été organisés, l'un à l'office du tourisme de Montesquieu-Volvestre et l'autre dans le parc de la Communauté à Carbonne. L'occasion pour les assistantes maternelles d'être mises en valeur en présentant les œuvres réalisées par les jeunes enfants qu'elles accueillent durant l'année.

Parents, professionnelles, artistes et élus, notamment le président Patrick Lemasle, entouré de vice-présidents, étaient réunis pour soutenir le projet éducatif et artistique du Relais d'Assistantes Maternelles. Félicitations à tous pour cette exposition aux couleurs chatoyantes qui ne manquait pas de poésie !

Rappel des animations du RAM : tous les jours de 9h30 à 11h30 en accès libre

- A Rieux Volvestre (Centre de loisirs) le lundi (sauf en période de vacances scolaires)
- A Saint-Sulpice-sur-Lèze (Salle des fêtes) le mardi
- A Montesquieu-Volvestre (Salle de judo) le mercredi (sauf en période de vacances scolaires)
- A Lafitte-Vigordane (Salle polyvalente) le jeudi
- A Carbonne (Centre de loisirs) le vendredi (sauf en période de vacances scolaires)

Pour plus de renseignements, contacter l'animatrice du RAM, Nathalie CAMBUS, au 05 61 90 99 66 ou par mail à l'adresse : ram@cc-volvestre.fr.

Conférence débat le 11 septembre 2014

Comme elle l'avait fait en mars 2013, la Communauté des Communes met une nouvelle fois à l'honneur la Petite Enfance. Tous les acteurs de ce service se mobilisent pour créer du lien et venir à votre rencontre :

Le **11 septembre 2014**, le service Petite Enfance organise une conférence autour du thème de la parentalité.

Le maître de conférences, Monsieur Jean **EPSTEIN**, psychosociologue bien connu dans le monde de la petite enfance (auteur de plusieurs ouvrages, intervenant dans l'émission « les maternelles » sur France 5, ...) sera l'invité d'honneur de cette soirée. Il évoquera les difficultés liées à la première séparation ainsi que les situations de conflit pouvant exister entre enfants (raisons et moyens de gestion).

Cette soirée est ouverte ; elle s'adresse aux parents, professionnels et élus, puisque tous participent au cadre de vie de nos enfants et sont soucieux de leur devenir.

Le rendez-vous est pris le **jeudi 11 septembre** à la salle des fêtes de Carbonne. La soirée débutera autour d'un pot convivial à 19h15 avant de laisser place à notre invité à 20h30.

L'OPAH du Volvestre

Dernière année pour bénéficier des aides à l'amélioration de l'habitat

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est entrée dans sa dernière année.

Mise en place en 2009, avec le soutien financier et l'appui technique du Conseil général de la Haute-Garonne, renouvelée en 2012 pour une période de 3 ans, cette opération a permis de rénover plus de 200 logements dans le Volvestre.

Depuis 2011, l'OPAH du Volvestre permet de mobiliser les aides du programme « Habiter mieux » mis en place par l'ANAH pour lutter contre la précarité énergétique.

La convention signée en 2012 entre la Communauté de Communes du Volvestre, le Conseil général de la Haute-Garonne, la Région Midi-Pyrénées et la CAF de la Haute-Garonne arrivera à échéance en juillet 2015 : il vous reste donc quelques mois pour pouvoir bénéficier des aides de l'OPAH.

AVANT

APRÈS

Qui peut bénéficier de ces aides ?

Les aides à l'amélioration de l'habitat concernent :

1. Les **propriétaires dits « occupants »** qui occupent un logement de plus de quinze ans situé sur le territoire de la Communauté de communes du Volvestre à titre de résidence principale. Les aides leurs sont accordées **sous conditions de ressources**, en fonction des plafonds définis annuellement par l'ANAH.

2. Les **propriétaires dits « bailleurs »** qui possèdent un ou plusieurs logement(s) situé(s) sur le territoire communautaire et qui souhaitent le(s) réhabiliter pour le(s) louer dans le cadre d'un **conventionnement avec l'ANAH**, c'est-à-dire avec un loyer plafonné.

Quels types de travaux sont financés par cette opération ?

Les travaux financés par l'OPAH sont de trois types :

1. Les travaux qui permettent **d'améliorer l'accessibilité du logement pour les personnes âgées en perte d'autonomie et les personnes handicapées** qui justifient de leur handicap : titulaires de l'APA, de la PCH, d'une carte d'invalidité... Dans ce cas, l'OPAH peut aider ces personnes à aménager un cheminement extérieur ou les parties communes à l'intérieur de l'immeuble, à modifier la salle de bain, à créer des seuils de portes, à faire poser des volets roulants...

2. Les travaux qui permettent **d'améliorer la sécurité ou la salubrité du logement:** remise aux normes électriques, équipements sanitaires, aménagement intérieur, traitement antiparasitaire...

3. Les travaux qui entrent dans le cadre du programme «Habiter mieux» : ce sont les travaux qui permettent **d'améliorer la performance thermique du logement et de lutter contre la précarité énergétique**. Les aides sont débloquées à la condition qu'un gain énergétique de 25 % soit réalisé à l'issue des travaux : isolation thermique (sol, murs donnant sur l'extérieur, combles,...), changement des menuiseries ou du moyen de chauffage, système de ventilation, énergies nouvelles, etc...

Dans le cas des travaux énergétiques, un diagnostic de performance énergétique (DPE) est demandé : mais dès lors que les travaux sont financés par l'OPAH, ce DPE est pris en charge et ne coûte rien au propriétaire.

Il est important de savoir que pour pouvoir bénéficier d'une aide, **il faut impérativement déposer sa demande de financement avant d'engager les travaux !**

A qui s'adresser et où se renseigner ?

Des permanences sont organisées chaque semaine, le jeudi matin de 9h à 12h, en alternance entre Carbonne et Montesquieu-Volvestre.

Depuis le 4 septembre 2014, ½ journée de permanence supplémentaire a été instaurée le 2ème mardi de chaque mois de 9h à 12h pour permettre à l'animatrice de traiter l'ensemble des demandes.

L'animation de l'OPAH ayant été confiée au Pact de la Haute-Garonne, **une animatrice du PACT reçoit les personnes sans rendez-vous, les conseille et les accompagne gratuitement dans toutes leurs démarches jusqu'au paiement des subventions.**

Par ailleurs, il faut savoir que, pour les personnes qui ne peuvent pas bénéficier des aides de l'OPAH (propriétaires occupants dépassant les plafonds de ressources, locataires...), **l'Espace Info Energie du Pays Sud Toulousain apporte gratuitement des conseils et des informations** sur toutes les questions liées à l'énergie dans l'habitat.

AVANT

APRÈS

Permanences hebdomadaires de l'OPAH du Volvestre

Permanences hebdomadaires assurées par le Pact de la Haute-Garonne

- Les 1er, 2ème et 4ème jeudis du mois de 9h à 12h, Communauté de Communes du Volvestre, 34 Avenue de Toulouse à Carbonne.
- Le 3ème jeudi du mois, de 9h à 12h en Mairie à Montesquieu-Volvestre.
- Le 2ème mardi du mois, de 9h à 12h, Communauté de Communes du Volvestre, 34 Avenue de Toulouse à Carbonne.

Le calendrier des permanences est en ligne sur le site de la Communauté de communes :

http://www.cc-volvestre.fr

AIDES ET CONSEILS À LA RENOVATION DE L'HABITAT

Permanences de l'Espace Infos Energies du Pays Sud-toulousain

- Permanences assurées au siège du Pays Sud Toulousain, 68 rue de l'Eglise à Carbonne.
- Par téléphone (05 61 97 34 20) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h.
- Plus d'infos sur : **www.plan-climat-energie-sudtoulousain.fr** rubrique Espace INFO›ENERGIE

ECO-CHÈQUE MIDI-PYRÉNÉES : LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENGAGÉE AUX CÔTÉS DE LA RÉGION

La Communauté de communes a signé en 2013 une convention avec la Région Midi-Pyrénées pour cofinancer le dispositif Eco-chèque Logement mis en place par la Région en 2011.

Grâce à cette convention, tout **propriétaire bailleur** qui réalise des travaux de rénovation thermique dans un logement conventionné avec l'ANAH se verra attribuer, en plus de l'Eco-chèque de 1000€, une subvention communautaire également de 1000€.

L'Eco-chèque Logement Midi-Pyrénées concerne également les **propriétaires occupants** : sous conditions de ressources, la Région leur attribue une aide de 1 500 € dès lors que les travaux permettent un gain énergétique de 25%.

Pour tout renseignement concernant ces dispositifs, vous pouvez contacter le Service Habitat à la Communauté de communes ou vous rendre à l'une des permanences hebdomadaires à Carbonne et Montesquieu-Volvestre.

Vous pouvez également vous rendre sur le site Internet de l'Eco-chèques Midi-Pyrénées :

http://www.midipyrenees.fr/ecocheque

Des logements sociaux en bois, béton et paille à Lacaugne

La Commune de Lacaugne vient de réceptionner une opération de cinq logements sociaux qui ont la particularité d'avoir été construits selon une technique innovante associant le béton, le bois et la paille.

La réalisation de ces cinq maisons permet à la fois de répondre au besoin en logements sociaux de la commune tout en privilégiant un mode de construction respectueux de l'environnement.

Promouvoir un habitat respectueux de l'environnement

Le projet est né d'une collaboration entre la mairie de Lacaugne et la société des Chalets. Alors que la municipalité travaillait sur un projet de logements locatifs, la Région Midi-Pyrénées lançait un appel à projets portant sur des « Logements sociaux emblématiques du Développement Durable ».

Une opportunité saisie par la Commune pour réaliser une opération exemplaire qui réponde à plusieurs enjeux à la fois : promouvoir de nouvelles solutions en matière d'urbanisme rural, encourager la création de logements à loyers modérés et limiter l'impact de la construction sur l'environnement. Le tout en contribuant au développement de la filière bâtiment sur le territoire.

Dans le cadre de l'appel à projet régional, le projet s'est très vite orienté vers une technique de construction alliant le béton, le bois et la paille.

Exploiter les performances thermiques de la paille

Le recours à la paille avait de multiples avantages : en matière de construction, c'est un matériau techniquement très intéressant du fait de sa densité et de son pouvoir isolant. La résistance thermique de la paille est plus de deux fois supérieure à celle des matériaux utilisés habituellement dans l'habitat, notamment le triptyque parpaing - laine de verre - plaque de plâtre.

Par ailleurs, la paille se comporte mieux que les isolants légers en été. La chaleur estivale est mieux amortie par son passage à travers la paille qu'à travers d'autres matériaux tels que la laine de verre, ce qui confère au logement un meilleur confort thermique l'été.

Enfin, la paille étant un matériau largement disponible localement, elle offre l'avantage de limiter considérablement l'impact environnemental de la construction, et notamment son empreinte carbone !

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VOLVESTRE
34, av. de Toulouse, BP 9,
31 390 Carbonne

Horaires :
du lundi au vendredi,
de 9h à 12h et de 13h 30 à 17h
Tél. : 05 61 90 80 70
Fax : 05 61 87 96 82

www : www.cc-volvestre.fr
contact@cc-volvestre.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Comme pour toutes les assemblées d'élus, les débats du conseil communautaire sont publics et chacun peut y assister. Ils ont lieu le quatrième jeudi du mois, à 20h30, au siège de la Communauté de Communes.

À VOTRE SERVICE
Cinq crèches
Carbonne, Marquefave, Montesquieu-Volvestre, Rieux-Volvestre, Saint-Sulpice-sur-Lèze.

Renseignements service Petite Enfance :
Tél. : 05 61 90 80 70

Deux déchetteries
Heures d'ouverture au public :
du mardi au samedi,
de 8h30 à 12h et de 14h à 18h
Fermé dimanche et lundi

Déchetteries :
Carbonne : 05 61 87 80 81
Montesquieu-Vtre : 05 61 90 69 08

La publication **ENSEMBLE n°40** est imprimée sur papier recyclé, synonyme de communication éco-responsable et durable.

BAX
Maire : Philippe BEDEL
Permanences : jeudi 14h-16h
Tél . 05 61 87 14 41
mairiebax@free.fr / http://mairiebax.free.fr

BOIS DE LA PIERRE
Maire : Jean-Pierre RACCA
Permanences : lundi 14h-16h30,
mercredi 13h30-17h30, vendredi 9h-12h
Tél . 05 61 87 86 08 /05 61 87 96 12
mairie.boisdelapierre@orange.fr

CANENS
Maire : Pierre ISRAEL
Permanences : mardi 9h-12h / 13h30-16h30, samedi 9h-12h
Tél . 05 61 90 37 66 / 05 61 90 15 03
mairie.canens@orange.fr

CARBONNE
Maire : Bernard BROS
Permanences : lundi au vendredi 8h30-12h30 / 14h-17h,
samedi 8h30-12h30
Tél . 05 61 87 80 03 / 05 61 87 47 51
contact@ville-carbonne.fr / www.ville-carbonne.fr

CASTAGNAC
Maire : Maurice GALY
Permanences : mardi 9h-12h / 13h30-16h30,
samedi 9h-12h
Tél . 05 61 90 37 66 / 05 61 90 15 03
mairie.castagnac@orange.fr

GENSAC
Maire : Henri DEVIC
Permanences : mardi 14h-18h, vendredi 18h-19h
Tél . 05 61 90 21 54 / 05 61 90 41 88
mairie.gensac.sur.garonne@wanadoo.fr

GOUTEVERNISSE
Maire : Marie-Christine BERNARD
Permanences : mardi et jeudi 14h-18h
Tél . 05 61 90 08 61 / 05 61 87 55 43
mairie-de-goutevernisse@alsatis.net

GOUZENS
Maire : Anne-Marie NAYA
Permanences : lundi 9h-12h, jeudi 9h-11h
Tél . 05 61 90 23 26 / 05 61 90 23 26
gouzens@wanadoo.fr

LACAUGNE
Maire : Jean-Marc ESQUIROL
Permanences : lundi et mercredi 14h-18h
Tél . 05 61 87 86 98
mairiedelacaugne@orange.fr

LAFITTE VIGORDANE
Maire : Karine BRUN
Permanences : mardi et jeudi 14h-17h, samedi : 9h-12h
Tél . 05 61 87 83 32
lafitte-vigordane@wanadoo.fr

LAHITERE
Maire : René AUDOUBERT
Permanences : samedi 15h-17h
lahiteremairie@orange.fr

LAPEYRERE
Permanences : lundi 13h-16h
Tél . 05 61 90 23 52
mairielapeyrere@orange.fr

LATOUR
Maire : Michèle DUPONT
Permanences : mardi 14h-16h
Tél . 05 61 90 22 48
mairie-latour2@wanadoo.fr

LATRAPE
Maire : Jean-Louis SEGUELA
Permanences : mardi et vendredi 15h-18h
Tél . 05 61 87 61 02 / 09 64 14 88 50
mairiedelatrape@orange.fr

LAVELANET DE COMMINGES
Maire : Evelyne DELAVERGNE
Permanences : mardi, mercredi et vendredi 14h-18h
Tél . 05 61 87 63 23 / 05 61 87 89 29
mairie-lavelanet-de-comminges@wanadoo.fr

MAILHOLAS
Maire : Gérard CARRERE
Permanences : mardi et jeudi 9h-12h (au sivom de Rieux)
Tél . 05 61 90 87 10
rieux.sivom@orange.fr

MARQUEFAVE
Maire : Jean Claude CESAR
Permanences : lundi au vendredi 8h30 - 12h,
lundi, mardi et jeudi 13h15-17h30, vendredi 13h15-17h
Tél . 05 61 87 85 13 / 05 61 87 31 13
contacts@marquefave.fr / www.marquefave.fr

MASSABRAC
Maire : Jean-Louis GAY
Permanences : mardi 9h-12h / 13h30-16h30,
samedi 9h-12h
Tél . 05 61 90 37 66 / 05 61 90 15 03
mairie.massabrac@orange.fr

MONTAUT
Maire : Pierre VIEL
Permanences : mardi 14h-18h / jeudi 14h-17h
vendredi 13h30-17h / samedi 9h-12h
Tél . 05 61 87 41 68
mairie-montaut31@wanadoo.fr

MONTBRUN-BOCAGE
Maire : Christian SENECLAUZE
Permanences : lundi au jeudi 9h-12h
Tél . 05 61 98 10 82
commune-montbrun-bocage@wanadoo.fr

MONTESQUIEU-VOLVESTRE
Maire : Patrick LEMASLE
Permanences : lundi au vendredi 8h30-12h / 13h30-17h
samedi 9h-12h
Tél . 05 61 98 43 43 / 05 61 90 40 31
commune@mairiemontesquieu.fr
www.mairie-montesquieu-volvestre.fr

MONTGAZIN
Maire : Paul BENAZET
Permanences : mardi 15h-18h
Tél . 05 61 97 35 30
commune-de-montgazin@orange.fr

PEYSSIES
Maire : Daniel GRYCZA
Permanences : mardi 9h-12h et jeudi 9h-12h / 14h-18h
Tél . 05-61-87-88-04 / 05 61 87 26 47
mairie-peyssies2@wanadoo.fr

RIEUX-VOLVESTRE
Maire : Maryse VEZAT
Permanences : mardi au samedi 9h-12h,
lundi au vendredi 14h-16h30
Tél . 05 61 98 46 46 / 05 61 9846 41
mairie.rieux.31@wanadoo.fr
www.mairie-rieux-volvestre.fr

SAINT-CHRISTAUD
Maire Pierre FERRAGE
Permanences : lundi 14h-18h, vendredi 9h-17h
Tél . 05 61 97 15 90
mairie-saint-christaud@wibox.fr

SAINT-JULIEN-SUR-GARONNE
Maire : Patrick LEFEBVRE
Permanences :
mardi, mercredi, vendredi, samedi 10h-12h,
jeudi 16h-19h
Tél . 05 61 87 61 25 / 05 61 87 15 05
saint-julien.mairie@wanadoo.fr

SAINT-SULPICE-SUR-LÈZE
Maire : Colette SUZANNE
Permanences :
lundi au vendredi 9h-12h30 / 14h-16h,
samedi 9h-12h
Tél . 05 61 97 34 98 / 05 61 97 36 30
stsulpice.leze@wanadoo.fr
www.stsulpicesurleze.fr

SALLES-SUR-GARONNE
Maire : Jean-Louis HALIOUA
Permanences : mardi, vendredi, samedi 9h-12h
Tél . 05 61 87 13 04 / 05 61 87 13 04
mairie.salles@wanadoo.fr
http://mairie.de.salles.free.fr

La Start'up est dans le pré

Pays Sud Toulousain

à Carbonne

20 et 21 Septembre
au Bois de Castres

Concours à la création d'entreprise

Graine d'entrepreneur ?

Innovez au vert !

- Boîte à outils
- Méthodo
- Coaching
- Epreuves de groupe
- Concours

Deux jours pour récolter des solutions

L'évènement « La Start-up est dans le pré - Pays Sud Toulousain » crée, dans un cadre campagnard, pendant la coupure d'un week-end, les conditions de rencontre, d'échange, de créativité, nécessaires à la création d'entreprise innovante.

Pendant deux jours, des personnes ressources, volontaires, expérimentées ou novices, expertes ou passionnées, vont contribuer à résoudre des problèmes, à répondre à des besoins nouveaux à imaginer des solutions nouvelles, posées par de futurs entrepreneurs.

Volvestre communauté de communes

Communauté de Communes du Volvestre
Partenaire de l'évènement

Un évènement organisé par

VOLVESTRE.NET
CLUB DES ENTREPRENEURS DU SUD TOULOUSAIN

Liste des partenaires et modalités du concours sur
www.lastartupestdanslepre.fr